



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés** : MM. Michel BARBÉ, Michel CAMDESSUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

-----

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT - FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES DU 20 DECEMBRE 2018 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT  
DE SIGNER LE MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 30 octobre 2018 pour une remise des offres le 5 décembre 2018.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n° 1 - Fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive et de prestations associées annexes

| Période | Minimum HT | Maximum HT  |
|---------|------------|-------------|
| 1       | 500 000 €  | 2 000 000 € |
| Total   | 500 000 €  | 2 000 000 € |

Pour le lot n° 2 - Fourniture et livraison de GNR

| Période | Minimum HT | Maximum HT |
|---------|------------|------------|
| 1       | 100 000 €  | 250 000 €  |
| Total   | 100 000 €  | 250 000 €  |

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans.

Il est renouvelable par tacite reconduction, 1(une) fois maximum, pour une période de 2 ans, sans pouvoir dépasser 4 ans.

### Variantes :

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

- Apporter un niveau de service au minimum équivalent à celui demandé dans le CCP,
- Couvrir l'ensemble des besoins émis.

Il a été remis 3 plis électroniques dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 20 décembre 2018 à 10 h a décidé d'attribuer le marché comme suit :

| Lot | Attributaire                               | Minimum/2ans<br>HT | Maximum/2ans<br>HT | Montant estimatif<br>HT |
|-----|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| 1   | Total Marketing services<br>92069 Nanterre | 500 000 €          | 2 000 000 €        | 750 968,88 €            |
| 2   | Alvéa<br>47200 Montpouillan                | 100 000 €          | 250 000 €          | 157 399,20 €            |

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,

  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/01/2019